

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGE-DOMMARTIN
DU JEUDI 14 OCTOBRE 2021 – COMPTE-RENDU

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 14 octobre à 20 h 00, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre (à partir de 20h30), Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique (à partir de 20h15), Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. PERRET Nicolas qui a donné pouvoir à M. CHAFFAUD Jérôme, M. SAVART Gauthier qui a donné pouvoir à M. MACIET Luc, Mme SOCQUET-CLERC Anne-Laure qui a donné pouvoir à Mme MICHAUD Laurence, M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BERNIGAUD Christian.

Étaient absents : M. ECOCHARD Nicolas, Mme HENRION Nathalie, Mme GAUTHERET Marie-Pierre (jusqu'à 20h30), Mme JOURDAN Dominique (jusqu'à 20h15).

M. MERCIER Michel est nommé secrétaire de séance.

1 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2021

Le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 09/09/2021 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité dont deux abstentions, le CR de la séance du 09/09/2021.

2– COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE ET SAONE – RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En application de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Ce rapport de la Communauté de Communes Bresse et Saône a été voté en séance communautaire du 7 juillet 2021 à la majorité des suffrages exprimés.

Les données générales :

- Population 2020 : 25 251 pour 11 726 foyers et 2 044 en assainissement non collectif. Pour Bâgé-Dommartin, 4 078 habitants, 1 719 foyers et 625 en non collectif.
- le service est géré en régie directe avec un agent à temps plein.

Les principaux indicateurs d'évolution de l'exploitation au cours de l'année 2020 sont les suivants :

- Diagnostic de l'existant 442 (134 installations avec absence de défaut, 78 installations avec travaux de mises aux normes en cas de vente sous 1 an, 227 installations avec une obligation de travaux sous 4 ans ou dans les meilleurs délais, 3 installations avec une obligation de travaux dans les meilleurs délais)
- Contrôle de conception : 50
- Contrôle de bonne exécution : 39
- l'activité vidange et nettoyage des installations a représentée 11 journées de tournées. 103 installations vidangées représentant 237 m3.

Les indicateurs financiers : 140 354,48 € de recettes réelles du SPANC.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la communauté de communes Bresse et Saône.

3 – CCBS – ADHESION A L'EPTB SAONE DOUBS

Par délibération en date du 9 novembre 2020, le Conseil communautaire a sollicité l'adhésion de la Communauté de communes Bresse et Saône à l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Saône Doubs.

Il est en effet souhaité que l'EPTB Saône et Doubs ait en charge les missions relatives à la compétence GEMAPI sur l'axe Saône afin de s'appuyer sur les compétences acquises par cet établissement depuis 1991 en maîtrise d'ouvrage de travaux. L'adhésion à cet établissement est conditionnée à l'accord des communes membres selon l'article L.5212-32 du CGCT, c'est-à-dire un accord des 2/3 des communes représentant plus de la moitié de la population totale ou un accord de la moitié des communes membres représentant les 2/3 de la population totale.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De donner son accord à l'adhésion de la Communauté de Communes Bresse et Saône à l'EPTB Saône Doubs.

4 – BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°4 du budget primitif principal 2021, détaillée comme suit :

CHAPITRES /ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
2041581 – Autres groupements – Bien mobiliers, matériels et études	+ 4 400 €	
10226 – Taxe d'aménagement		+ 4 400 €
Totaux section d'investissement DM n°4	+ 4 400 €	+ 4 400 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°4 du budget principal 2021 comme présentée ci-dessus

5 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

La séance est levée à 22 h28.